



MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

SERVICE ENFANCE

DECISION N°

2022 / 122

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 2 juillet 2020 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

DECIDE

ART CLE 1 : De passer un contrat avec la Compagnie Demain Existe, 11 rue des petites écuries, 75010 PARIS, pour trois représentations les 5 et 6 décembre 2022 au profit des écoles élémentaires pour les fêtes de Noël 2022.

ART CLE 2 : La participation de la commune est de 4245.32 euros TTC.

ART CLE 3 : La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 611, code fonctionnel 212 du budget 2022.

ART CLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous- Préfet de Torcy
- Le Comptable assignataire
- la Compagnie Demain Existe

TOURNAN-EN-BRIE, le

17 NOV. 2022

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Mairie de Tournan-en-Brie – Place E. de Rothschild – B.P. 10027 – 77221 TOURNAN CEDEX

Tél : 01.64.42.52.42 - Fax : 01.64.07.18.98 - www.tournan-en-brie.fr -

E-mail : info@tournan-en-brie.fr